CENTRE DE RESSOURCES ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS

La gestion du papier dans les bureaux administratifs de la collectivité

Communauté de Communes CREUSE SUD-OUEST

Auteur :

Route de La Souterraine - SAINT-DIZIER-MASBARAUD

23400 Masbaraud-Mérignat

Voir le site internet

- Service Ctdma-ec

responsable.servicedechets@ccbrv.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE



La loi de transition énergétique pour la croissance verte impose aux administrations publiques de recourir de façon croissante au papier recyclé pour leurs produits papetiers : au moins 25 % depuis le 1er janvier 2017, 40 % à partir du 1er janvier 2020. La Communauté de Communes a fait le choix d'utiliser uniquement du papier recyclé pour ses impressions en interne dans les bureaux administratifs.

La Communauté de Communes a mis en place le tri du papier et des emballages dans ses bureaux (bureaux administratifs de Masbaraud-Mérignat, salle de réunion, Salle Culturelle Confluences). Un livret explicatif a été réalisé. Il a été remis avec les corbeilles de tri lors d'une réunion d'information à destination des agents.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Informer les agents et les élus sur la notion de prévention des déchets, les inciter et les accompagner pour changer les pratiques de consommation, réduire la quantité de déchets produits (papiers, cartons, ...), communiquer sur ces actions pour les reproduire sur les autres collectivités, montrer l'exemple.

Encourager toute la filière du recyclage à travers le tri et la valorisation des déchets, mais également privilégier la prévention. En effet, recycler du papier permet d'éviter d'enfouir ou d'incinérer des déchets. De plus, cela rend possible la réutilisation des fibres de bois, et évite donc d'en consommer davantage. Le papier recyclé est la solution à privilégier sur le plan environnemental.

Résultats quantitatifs

Mise en place de 28 corbeilles de tri.

Achat de 425 ramettes de papier recyclé.

Résultats qualitatifs

Meilleur tri des déchets.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Eco-examplarité de la Communauté de communes à travers la mise en place de corbeilles de tri dans les bureaux pour le papier et les emballages plastiques et d'utilisation de papier recyclé..

Planning

Corbeilles de tri:

- réalisation d’un livret explicatif

- réunion d’information pour les agents avec remise des corbeilles

Utilisation de papier recyclé:

- évaluation des besoins

- avenant au marché existant

- commande du papier recyclé

Moyens humains

- 1 agent de la communauté de communes

Moyens financiers

- Coût des corbeilles de tri : 222 € TTC

- Coût du papier recyclé 400 ramettes A4 : 1 646 € TTC

- Coût du papier recyclé 25 ramettes A3 : 226 € TTC

Moyens techniques

- 1 ordinateur

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

impliquer les personnels.

Mots clés

RECYCLAGE DES DECHETS | ADMINISTRATION PUBLIQUE | EMPLOYE | ECOEXEMPLARITE | PAPIER

Dernière actualisation

Octobre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Laurent JARRY
laurent.jarry@ademe.fr
Direction régionale Nouvelle Aquitaine